

La réforme de la retraite va affecter votre porte-monnaie

Prévoyance Les changements dans l'AVS et le 2^e pilier que vient de voter le Parlement cette semaine vont toucher vos rentes. Nous avons calculé les effets suivant votre âge, votre sexe et votre revenu.

Philippe Castella

philippe.castella@lematindimanche.ch

Après plus de 170 heures de débats et au bout d'un suspense insoutenable, la réforme des retraites (Prévoyance vieillesse 2020) a passé la rampe du Parlement. Il s'en est fallu d'un cheveu jeudi: une majorité qualifiée de 101 voix était nécessaire au Conseil national et le projet a obtenu... 101 voix, grâce à une coalition hétéroclite formée du centre et de la gauche, appuyée par les Vert'libéraux et la Lega.

C'est désormais au peuple de se prononcer. Il le fera le 24 septembre. La campagne s'annonce tout aussi haletante, avec des enjeux bien différents qu'au Parlement. Les partisans de la réforme devront en particulier convaincre les femmes de travailler un an de plus et les retraités de soutenir le projet, même s'ils verront les fameux 70 francs d'augmentation de l'AVS leur passer sous le nez.

L'objectif de départ assigné par Alain Berset à cette réforme est d'assurer le financement des retraites jusqu'en 2030 tout en maintenant le niveau des ren-

tes. Pour ce faire, le Parlement a choisi trois principales sources de revenus: le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes, une hausse de la TVA et une hausse des cotisations dans le 1^{er} et le 2^e pilier. L'objectif est atteint dans ses grandes lignes: seuls les plus hauts revenus de la génération comprise entre 35 et 45 ans devraient y laisser quelques plumes au niveau de leurs rentes à la retraite.

Pour que le débat populaire qui s'ouvre s'appuie sur des bases solides et compréhensibles, nous avons mesuré les effets concrets qu'aura cette réforme sur votre porte-monnaie en fonction de votre sexe, de votre âge et de votre revenu. Nous nous appuyons pour cela sur les données mises à disposition par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Attention! Les exemples présentés et les montants avancés ne concernent que la part obligatoire du 2^e pilier. Pour connaître les effets réels de cette réforme sur vos rentes, il faut encore tenir compte des conditions particulières qu'offre votre caisse de pension. ●



Roland Bron

Directeur romand de VZ VermögensZentrum à Lausanne, spécialisé dans la planification de la retraite

«Il faut élaborer un plan d'épargne»

Je suis inquiet pour mes vieux jours. Que puis-je faire pour me prémunir contre une retraite précaire?

Le plus important, c'est déjà de s'intéresser au système, de comprendre les chiffres qui figurent sur son certificat LPP. Les plans de prévoyance sont très différents d'une caisse de pension à une autre. À partir de là, il faut élaborer un plan d'épargne à temps.

À quel âge?

Dès 25 ou 30 ans idéalement. Comme les prestations du 1^{er} et du 2^e pilier ne vont pas être suffisantes, et dans l'avenir encore moins, pour financer les besoins à la retraite, il faut établir une prévoyance complémentaire par le 3^e pilier. On peut déjà commencer par y placer 1000 francs par an si on n'a pas les moyens d'épargner plus. **Et investir dans la pierre?**

Je commencerais par constituer un 3^e pilier parce qu'il est intéressant sur le plan fiscal. Et si on a des moyens supplémentaires ensuite, investir dans un bien immobilier s'inscrit dans une réflexion à long terme, oui.

D'autres pistes à explorer?

Les rachats dans la caisse de pension sont aussi un moyen d'améliorer sa situation en prévision de la retraite. Et il y a bien sûr toutes les possibilités bancaires d'épargne ou d'investissement. Les banques

proposent aussi d'améliorer la rentabilité de son 3^e pilier en investissant dans des actions ou des obligations.

L'objectif premier de la réforme était le maintien du niveau des rentes. Les résultats sont-ils rassurants?

On ne peut pas encore savoir si les mesures prises seront suffisantes. Mais une grande partie des adaptations vont dans la bonne direction, comme la réduction du taux de conversion ou le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. On devait adapter le système pour qu'il fonctionne durablement. Et cela passe aussi par une augmentation des cotisations, si l'on ne veut pas trop péjorer les prestations.

Selon les opposants, la génération des 45-65 ans va se goinfrer sur le dos des retraités et des plus jeunes. Est-ce le cas?

Cette génération est favorisée, c'est juste. Mais, si on ne corrigeait pas leur situation, ces personnes n'auraient plus la possibilité de constituer assez d'épargne pour assurer des prestations suffisantes à la retraite. Cela fait donc du sens qu'il y ait des règles transitoires pour les personnes à partir d'un certain âge. La plus jeune génération va payer plus, mais elle aura encore le temps de constituer une épargne suffisante.



Les effets de la réforme suivant l'âge et le revenu

65 ans et plus

Effet sur les rentes
+ 0 franc

Il en a très peu été question durant les débats parlementaires, mais ce sera certainement l'un des grands enjeux de la campagne qui s'ouvre: les retraités actuels ne verront pas un kopeck des fameux 70 francs d'augmentation de l'AVS. Il en va de même pour le relèvement de la rente de couples de 150%

à 155% d'une rente individuelle. En revanche, ils ne subiront pas la baisse du taux de conversion du 2^e pilier, pas plus que le relèvement des cotisations, et la réforme garantit le financement de leurs rentes. Le porte-monnaie des retraités sera tout de même affecté par le relèvement du taux de TVA en 2021.

45-64 ans

Effet sur les rentes:
+ 70 fr. par mois
pour un individu

Effet sur les cotisations:
entre + 33 fr. et + 70 fr.
par mois suivant l'âge et le revenu

La réforme protège la génération dite des «baby-boomers». Elle serait fortement pénalisée par la baisse du taux de conversion du 2^e pilier sans avoir le temps de la compenser par la hausse des cotisations et donc du capital. C'est pourquoi le Parlement a décidé de ne pas péjorer les rentes LPP pour la génération des plus de 45 ans. Ils subiront en revanche la hausse des cotisations. Conséquence: ils bénéficieront

en plein de l'augmentation, dès 2019, de 70 francs par mois de l'AVS pour un individu ou de 226 francs pour un couple, grâce au relèvement de 150 à 155% de la rente de couple. Les plus bas revenus profiteront en outre de mesures spécifiques prévues dans le 2^e pilier. Ainsi, une personne de 49 ans avec un revenu de 25 000 francs bénéficiera à sa retraite d'une rente relevée de 155 francs (AVS et LPP).

Moins de 45 ans

Effet sur les rentes:
Entre - 40 fr. et + 254 fr.
par mois suivant l'âge et le revenu

Effet sur les cotisations:
Entre + 17 fr. et + 69 fr.
par mois suivant l'âge et le revenu

La génération des moins de 45 ans subira de plein fouet la baisse du taux de conversion de 6,8 à 6% (pour un avoir de 100 000 francs, la rente annuelle passera de 6800 à 6000 francs) dans le 2^e pilier. Elle se fera par étapes en quatre ans à partir de 2019. La hausse de 70 francs de l'AVS et le relèvement des cotisations dans le 2^e pilier permettront

à la plupart de maintenir voire d'améliorer leurs rentes une fois à la retraite.

Exemple d'un individu de 39 ans avec un revenu brut de...

... 25 000 fr. par an

Effet sur les rentes:
+ 207 fr. par mois
Effet sur les cotisations:
+ 38 fr. par mois

En plus de la hausse de 70 fr. par mois de l'AVS, les plus bas revenus bénéficieront de mesures spécifiques pour augmenter leurs rentes à la retraite. Corollaire: la hausse des cotisations sera un peu plus élevée que pour des revenus moyens.

... 55 000 fr. par an

Effet sur les rentes:
+ 61 fr. par mois
Effet sur les cotisations:
+ 36 fr. par mois

Pour des revenus moyens, c'est uniquement grâce à la hausse de 70 francs de l'AVS que leurs rentes à la retraite prendront légèrement l'ascenseur.

... 85 000 fr. par an

Effet sur les rentes:
- 15 fr. par mois
Effet sur les cotisations:
+ 52 fr. par mois

Seuls les plus hauts revenus de la génération des 35-45 ans perdront quelques plumes sur leurs rentes à la retraite, malgré les 70 francs de plus de l'AVS. Et ils ne seront pas épargnés par la hausse des cotisations.

La retraite des femmes passe de 64 à 65 ans



Par étapes Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans se fera en quatre étapes dès 2018. La génération de 1954 travaillera trois mois de plus, celle de 1955 six mois de plus, celle de 1956 neuf mois de plus. Celle de 1957 et les suivantes travailleront jusqu'à 65 ans. **Milliard** Cela rapportera 1,2 milliard de francs par an à l'AVS. **Compensation** Grâce aux 70 fr. d'augmentation de l'AVS, une retraite anticipée à 64 ans sans perte de rente par rapport à aujourd'hui restera possible pour environ la moitié des femmes. Soit toutes celles qui ont jusqu'à 39 000 fr. de revenu ou ont droit jusqu'à 1700 francs d'AVS. Cet argument sera beaucoup mis en avant par les partisans de la réforme pour convaincre les femmes de voter oui.

La TVA vole au secours de l'AVS

8%
de TVA en 2018

Les taux de TVA ne bougeront pas l'an prochain, mais 0,3 point de TVA qui sert au financement de l'Al sera désormais affecté à l'AVS. Cela représente un peu plus de 1 milliard de francs.

8,3%
de TVA en 2021

Les taux de TVA seront relevés de 0,3 point en 2021. C'est un nouveau milliard de francs qui tombera dans l'escarcelle de l'AVS.